



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC PARIS RIVOLI LES HALLES 2 RUE DES HALLES 75001 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 100 €.

Mr Augustin PEREIRA BASSALE , représentant de la société 2.6.3 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 14 RUE DE MARIIGNAN 75008 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
APB HOLDING	100	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 mars 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14


Régis MOLLIERE
Directeur d'agence



Crédit Industriel et Commercial

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

CIC PARIS RIVOLI LES HALLES 2 RUE DES HALLES 75001 PARIS

☎ 01 53 35 44 16 FAX 01 40 13 83 20 ✉ 10771@cic.fr BIC : CMCIFRPP

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC PARIS RIVOLI LES HALLES 2 RUE DES HALLES 75001 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 100 €.

Mr Augustin PEREIRA BASSALE , représentant de la société 2.6.3 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 14 RUE DE MARIIGNAN 75008 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
APB HOLDING	100	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 mars 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14


Régis MOLLIERE
Directeur d'agence





Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC PARIS RIVOLI LES HALLES 2 RUE DES HALLES 75001 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 100 €.

Mr Augustin PEREIRA BASSALE , représentant de la société 2.6.3 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 14 RUE DE MARGNAN 75008 PARIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
APB HOLDING	100	100 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 mars 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

Régis MOLLIERE
Directeur d'agence

